Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
B.P. 41045 3 RUE HAUTE PIERRE
57036 METZ CEDEX 01
OUVERT AU PUBLIC De 08h30 à 11h45
TEL:03.87.56.75.75 de 13h30 à 16h30

RECEPISSE DE DEPOT

PEOPLE BUSINESS DEVELOPPEMENT et par abréviation PB DEVELOPPEMENT

1 RUE LABROSSE VENNER
57070 ST JULIEN LES METZ

V/REF :
N/REF : 2006 B 1320 / 2007-A-169

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE METZ certifie qu'il a reçu le 12/01/2007,

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR AXINVEST ET M. BELHAMICI

Concernant la société

PEOPLE BUSINESS DEVELOPPEMENT et par abréviation PB DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
1 RUE LABROSSE VENNER
57070 ST JULIEN LES METZ

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-169 le 12/01/2007

R.C.S. METZ 493 357 891 (2006 B 1320)

Fait à METZ le 12/01/2007,

Le Greffier

SOFICO FRANCE
SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Nancy et à la Campagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de METZ
Siège social : 24, RUE RAYMOND-MONDON - 57120 ROMBAS - TÉL. 03 87 67 18 42 - FAX : 03 87 67 18 83
E-mail : sofico.rombas@wanadoo.fr

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
METZ
12 JAN. 2007
1re CHAMBRE COMMERCIALE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

PEOPLE BUSINESS DEVELOPPEMENT - - PB DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
Au capital social de 37 000 €
1, rue Labrosse Venner 57070 SAINT JULIEN LES METZ
RCS METZ 493 357 891

Monsieur l'Actionnaire,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Ordonnance du Vice Président de la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de METZ en date du 2 Janvier 2007, concernant les apports en nature effectués à la Société PB DEVELOPPEMENT nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 du Code de Commerce.

La valeur des biens apportés a été arrêtée dans le projet de traité d'apport signé par les apporteurs et le représentant de la Société bénéficiaire des apports en date du 8 Janvier 2007. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la Société bénéficiaire des apports, d'autre part à apprécier les éventuels avantages particuliers stipulés.

EURA AUDIT INTERNATIONAL

TECHNOPRINT FORBACH 03 87 85 01 80

SOFICO FRANCE

1. – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Entités participant à l'opération :

1.11 : Société bénéficiaire des apports :

PEOPLE BUSINESS DEVELOPPEMENT est une Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 € divisé en 37 000 actions de 1 € détenues par un actionnaire unique MBO CAPITAL II – FC PR

Elle a été créée le 19 Décembre 2006 avec pour objet :

« - la détention des titres des Sociétés du Groupe HOMINIS ainsi que d'autres Sociétés du même secteur d'activité et la réalisation de prestations de services au profit des entreprises en général et au profit des Société du Groupe HOMINIS en particulier, ainsi que toutes activités commerciales en lien avec le Groupe HOMINIS »,

« - et à cet effet, la souscription de tous emprunts et l'octroi de toutes garanties ; »

« - et en général toutes opérations ... pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus ».

Elle est présidée par Monsieur Jean-Louis PETRUZZI par ailleurs Actionnaire et Président d'une Société apporteuse

1.12 : Personnes effectuant les apports

Les apports sont effectués par une personne morale et une personne physique :

- AXINVEST Société par Actions Simplifiée au capital de 2 896 531.93 € RCS METZ 431 550 078 et dont le siège est à : 1, rue Labrosse Venner à 57070 SAINT JULIEN LES METZ. Elle est détenue et présidée par Monsieur Jean-Louis PETRUZZI et elle possède 41,54% du capital de la Société HOMINIS.

- Monsieur Malik BELHAMICI domicilié 4bis, rue du Tombois à 57000 METZ. Il possède 40% du capital de la Société HOMINIS.

TECHNOPRINT FORBACH 03 87 85 01 80

SOFICO FRANCE

1.2. Nature et objectifs de l'opération :

La Société PB DEVELOPPEMENT souhaite reprendre 100% du capital social du Groupe HOMINIS.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un renforcement des moyens nécessaires au Groupe HOMINIS pour développer ses activités et accélérer sa croissance. La reprise s'effectuerait d'une part par un apport d'une partie des titres HOMINIS, d'autre part par une acquisition de l'autre partie. Les deux opérations apport et rachat s'effectueraient simultanément.

1.3. Description et évaluation des apports :

1.31 – Description des apports

Aux termes du traité d'apport précité les apports portent sur des actions de la Société HOMINIS – Société par actions simplifiée au capital de 1 300 000 € divisé en 13 000 actions de 100 € de valeur nominale.

La Société HOMINIS a pour activité principale :

« La prise de participations dans toutes sociétés ; la gestion des participations. Touts prestations de service, prêts aux filiales et toutes opérations financières… ».

Son siège est à : 1, rue Labrosse Venner 57070 SAINT JULIEN LES METZ et elle est immatriculée au RCS METZ 440 949 774.

Elle possède 16 filiales et sous filiales et détient indirectement 2 participations dans des sociétés ayant pour activité principale le « travail temporaire » ou le « conseil en ressources humaines ».

La Société HOMINIS a pour Président Monsieur Jean-Louis PETRUZZI, et pour Directeur Général Monsieur Malik BELHAMICI par ailleurs apporteurs – par AXINVEST pour Monsieur PETRUZZI.

Les apports portent sur :

- 3534 actions HOMINIS en pleine propriété apportées par la Société AXINVEST,

TECHNOPRINT FORBACH 03 87 85 01 49

SOFICO FRANCE

- 2356 actions HOMINIS en pleine propriété apportées par Monsieur Malik BELHAMICI,

Soit un total de 5890 actions HOMINIS sur les 13 000 composant le capital social de HOMINIS, (45.30% du capital social).

1.32 : Evaluation des apports

Les 5890 actions apportées ont été évaluées par les parties sur une base de 2 307.70 € par action, soit une valeur d'apport globale de 13 592 353 €, à savoir :

- Société AXINVEST 3534 actions HOMINIS évaluées 8 155 411.80 €
- Monsieur Malik BELHAMICI 2536 actions HOMINIS évaluées 5 436 941.20 €

Sur la base de ces évaluations la Société HOMINIS est globalement valorisée pour un montant de 30 000 100 €.

Cette évaluation qui résulte d'une négociation avec le partenaire MBO CAPITAL II est basée notamment sur des critères de volume d'activité et de rendement de l'ensemble du Groupe constitué par HOMINIS et ses filiales.

1.4. Rémunération de l'apport :

L'apport sera rémunéré par l'émission de 13 596 000 actions ordinaires nouvelles par la Société bénéficiaire au prix unitaire de 1 € par action (soit la valeur nominale) d'où une augmentation de capital de 13 596 000 €.

La différence entre le montant indiqué ci-dessus et le montant de l'augmentation de capital, soit 13 596 000 € - 13 592 353 € = 3 647 €, fera l'objet d'un apport en numéraires complémentaire par les apporteurs, à savoir :

- Société AXINVEST

Apport en nature 3 534 actions HOMINIS	8 155 411.80 €
Apport en numéraires	2 188.20 €
Apport total	**8 157 600.00 €**

donnant lieu à l'attribution de 8 157 600 actions de la Société PB DEVELOPPEMENT.

TECHNOPRINT FORBACH 03 87 85 01 60

SOFICO FRANCE

- Monsieur Malik BELHAMICI

Apport en nature 2 356 actions HOMINIS	5 436 941.20 €
Apport en numéraires	1 458.80 €
Apport total	**5 438 400 €**

donnant lieu à l'attribution de 5 438 400 actions de la Société PB DEVELOPPEMENT.

1.5. Aspects Juridiques :

Selon le projet de traité d'apport les actions ordinaires nouvelles émises par P.B. DEVELOPPEMENT seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital entièrement assimilées aux actions ordinaires anciennes ; elles jouiront des mêmes droits que les actions ordinaires anciennes et seront soumises à toutes les dispositions des statuts de la société bénéficiaire.

De même la Société P.B. DEVELOPPEMENT aura la propriété pleine et entière des actions HOMINIS apportées à compter de l'approbation de l'apport par décision collective de ses actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire et de la réalisation de l'augmentation du capital.

Il est en outre expressément convenu que la réalisation définitive de l'opération devra intervenir, toutes conditions étant remplies, au plus tard le 31 Janvier 2007, à défaut la Convention d'Apport sera considérée comme nulle et non avenue.

TECHNOPRINT FORBACH 03 87 85 01 80

SOFICO FRANCE

2 – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 : Contrôle de la réalité des apports :

Le capital de la Société HOMINIS s'élève à 1 300 000 € divisé en 13 000 actions de 100 €.

L'examen des registres de la Société fait apparaître la répartition suivante :

- Société AXINVEST	5 400
- Malik BELHAMICI	5 200
- Société ERNZ BLANCHE	2 400
	13 000

Aucune inscription, ou restriction à la libre disposition des actions n'est enregistrée par la Société.

Toutefois les statuts de la Société HOMINIS (Article 11) comportent un droit de préemption au profit de ses actionnaires et une procédure d'agrément des cessions par les actionnaires représentant la majorité du capital social.

L'apport global portant sur 5 890 actions HOMINIS la Société bénéficiaire détiendra en conséquence 45.3% de la Société HOMINIS et par conséquent du Groupe HOMINIS.

Les principaux chiffres caractéristiques de la Société HOMINIS ressortent comme suit (bilan social au 31.12.2005 et situation comptable au 30.06 .2006) :

EN K€	**BILAN 31.12.2005 (12 mois)**	**SIT.30.06.2006 (6 mois)**
- CAPITAUX PROPRES	**2 822**	**3 061**
- CHIFFRE D'AFFAIRES	**2 966**	**1 796**
- RESULTAT NET	**452**	**239**

Le chiffre d'affaires est constitué pour l'essentiel par les refacturations aux filiales.

TECHNOPRINT FORBACH 03 87 85 01 60

SOFICO FRANCE

Les chiffres caractéristiques du Groupe issus des documents « consolidés » établis par la Société s'établissent ainsi :

EN K€	Etat consolidé au 31.12.2005 (12 mois)	SIT.30.06.2006 (6 mois)
- CAPITAUX PROPRES	4 645	5 725
- INTERETS MINOR	1 591	1 510
- ENDET. FINANCIER	4 488	4 558
- CHIFFRE D'AFFAIRES	101 160	58 327
- RESULTAT D'EXPL.	4 748	2 759
- RESULTAT NET	1 773	944
DONT MINOR (446)		(206)

Les comptes sociaux au 31.12.2005 ont été certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes. Les documents « consolidés » sont à usage interne et n'ont pas été soumis à l'Assemblée Générale ni certifiés par le Commissaire aux Comptes.

La Société a par ailleurs établi sur la base de son système de reporting une estimation des résultats 2006 et une prévision 2007 dont la synthèse est résumée ci-dessous pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

EN K€	Estimée 2006	Prévision 2007	
- Chiffre d'affaires (hors prestations HOMINIS)	121 523	149 298	+ 23%
- Marge brute	26 493	34 590	+ 31%
- Résultat avant impôts Sociétés et Participation	6 056	8 614	+ 42%
- EBIT avant Participation	7 053	9 872	+ 40%

Les contrôles de cohérence effectués n'appellent pas d'observations, sauf à prendre en compte des éléments exceptionnels pour un montant de 651 K€ sur l'exercice 2006. Il est en outre précisé que le résultat est calculé avant amortissement des écarts d'acquisition, et que le montant des droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière n'est ni provisionné, ni calculé , la Direction les estimant non significatifs.

TECHNOPRINT FORBACH 03 87 85 01 60

SOFICO FRANCE

2.2 Approche directe de la valeur des apports :

Les titres HOMINIS ont été évalués et apportés pour un prix unitaire de 2 307.70 € par action soit une valeur globale de la Société 2 307.70 x 13 000 = 30 000 100 € appréciée sur les chiffres estimés de l'année 2006.

La dette financière nette est évaluée à un montant d'environ 10 000 000 € au 31.12.2006, il en résulte une valeur d'entreprise de 40 000 000 € (30 000 000 + 10 000 000).

Comparé aux chiffres estimés 2006 du Groupe retenus en proportion du pourcentage de détention pour chaque filiale on constate les multiples suivants :

Valeur de l'entreprise :

- 41% du chiffre d'affaires 2006
- 1.86 x Marge Brute 2006
- 6.67 x Résultat d'exploitation 2006
- 7.89 x EBIT 2006 (retraité après participation)

Le rapprochement de ces multiples avec les valeurs constatées sur le marché nous permet de constater qu'ils n'apparaissent pas surcotés et restent dans une fourchette de ratios acceptables, s'agissant d'un Groupe en croissance forte, avec des projets de développement, et d'une prise de participation finale à 100%.

En outre la prévision de croissance 2007 + 23% (établie par la direction du Groupe) pour le chiffre d'affaires confirme cette appréciation.

Les méthodes d'évaluation essentiellement basées sur des multiples de chiffre d'affaires et de rendement nous apparaissent pertinentes compte tenu de l'activité et de la structure du bilan de la Société HOMINIS dont l'actif est constitué pour l'essentiel par les titres de ses filiales.

2.3 Evènements depuis l'établissement des prévisions et de l'évaluation

Le chiffre d'affaires du Groupe réalisé pour l'exercice 2006, et confirmé dans les comptes provisoires des Sociétés, est légèrement supérieur au montant estimé (126 400 K€ hors prestations HOMINIS)

TECHNOPRINT FORBACH 03 87 85 01 88

SOFICO FRANCE

Aucun autre élément pouvant avoir une incidence négative sur les résultats n'a été relevé ou porté à notre connaissance.

Toutefois l'attention de l'Actionnaire est attirée sur la volatilité possible de toute prévision notamment au niveau des résultats définitifs de l'exercice 2006, non connus à ce jour, et de la prévision 2007 liée à la conjoncture générale surtout pour l'activité travail temporaire.

En conclusion de nos travaux nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 13 592 353 € n'est pas surévaluée et en conséquence est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la Société bénéficiaire de l'apport.

Fait à ROMBAS, le 11 janvier 2007.

SOFICO FRANCE
Michel COLLEONY
Commissaire aux Comptes

TECHNOPRINT FORBACH 03 87 85 01 40

DÉPOSÉ AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
Sous le n° 169
Le 12 JAN. 2007
Le Greffier